



## Conseil économique et social

Distr. générale  
3 juin 2015

Session de 2015  
Point 2, g, de l'ordre du jour

### Résolution adoptée par le Conseil économique et social le 8 avril 2015

[sur la base d'une proposition examinée en séance plénière (E/2015/L.5)]

#### 2015/2. Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

*Le Conseil économique et social,*

*Rappelant* sa résolution 2013/11 du 22 juillet 2013,

*Ayant examiné* le rapport du Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida<sup>1</sup>,

*Soulignant* l'importance de la « Déclaration politique sur le VIH et le sida : intensifier nos efforts pour éliminer le VIH et le sida », adoptée par l'Assemblée générale le 10 juin 2011 à sa réunion de haut niveau sur le VIH/sida<sup>2</sup>, qui a été l'un des principaux textes de référence de la Stratégie « Objectif : zéro » du Programme pour 2011-2015 et de la prochaine stratégie actualisée et élargie pour 2016-2021,

*Rappelant* la Stratégie « Objectif : zéro » pour 2011-2015,

*Se félicitant* des récents rapports du Programme<sup>3</sup> et prenant note des nouvelles données et analyses y figurant, qui fournissent des informations concluantes en faveur d'une accélération des investissements à consentir et des mesures à prendre dans les cinq prochaines années, en fonction de la situation particulière à chaque région, afin de permettre aux pays de mettre fin d'ici à 2030 à l'épidémie de VIH/sida, laquelle constitue une menace pour la santé publique,

*Constatant avec satisfaction* que le Conseil de coordination du Programme a réaffirmé son objectif de zéro nouvelle infection, zéro discrimination et zéro décès lié au sida et qu'il a demandé au Programme, au vu des nouvelles données et analyses, de lancer un mécanisme consultatif multipartite en vue d'actualiser sa Stratégie « Objectif : zéro » pour 2011-2015, ainsi que ses objectifs en matière d'accélération des investissements et des mesures, de reconduire la Stratégie pour la période 2016-2021 et de la mettre en conformité avec la résolution 67/226 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 2012, relative à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement,

<sup>1</sup> E/2015/8.

<sup>2</sup> Résolution 65/277 de l'Assemblée générale, annexe.

<sup>3</sup> *The Gap Report, Accélérer la riposte : mettre fin à l'épidémie de sida d'ici à 2030 et Perspectives ONUSIDA : le rapport sur les villes.*



*Constatant également avec satisfaction* que les États Membres continuent de rendre compte de leurs progrès, ce qui permet d'obtenir le tour d'horizon le plus complet à ce jour des mesures prises au niveau national pour lutter contre le VIH/sida,

*Se félicitant* des progrès accomplis en matière de prévention de nouvelles infections à VIH et de généralisation de l'accès au traitement,

*Se déclarant extrêmement préoccupé* par le fait qu'en dépit des progrès accomplis, de graves problèmes demeurent, à savoir que les nouvelles infections dans de nombreux pays et régions sont en augmentation, les initiatives de prévention du VIH ne bénéficient pas de ressources suffisantes et ne sont pas mises en œuvre comme il convient et l'accès à la prévention, au diagnostic, au traitement et à l'accompagnement doit être élargi dans la plupart des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire,

*Constatant avec une inquiétude particulière* que plus de 50 pour cent des personnes vivant avec le VIH/sida ne savent pas qu'elles sont séropositives et soulignant qu'il est essentiel de progresser dans ce domaine pour atteindre les objectifs tendant à ce qu'à l'horizon 2020, 90 pour cent des personnes vivant avec le VIH connaissent leur état sérologique, 90 pour cent des personnes infectées par le VIH dépistées reçoivent un traitement antirétroviral durable et 90 pour cent des personnes recevant un traitement antirétroviral aient une charge virale durablement supprimée,

*Conscient* de l'utilité des enseignements tirés de la riposte multisectorielle au VIH/sida pour faire face à d'autres problèmes complexes de santé et de développement, et constatant que les progrès accomplis dans la lutte contre le sida ont permis de réaliser des progrès dans le domaine plus vaste du développement,

1. *Prend note* du rapport du Directeur exécutif du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida<sup>1</sup> ;

2. *Demande instamment* au Programme de continuer à soutenir la mise en œuvre intégrale et efficace de la « Déclaration politique sur le VIH et le sida : intensifier nos efforts pour éliminer le VIH et le sida » adoptée en 2011<sup>2</sup> ;

3. *Souligne* qu'il importe que les activités du Programme soient cohérentes, l'idée étant de continuer à tirer parti des avantages comparatifs des différents organismes et partenaires des Nations Unies en vue du renforcement de la riposte multisectorielle au VIH/sida ;

4. *Est conscient* que l'épidémie de VIH/sida n'est pas terminée et que, pour mettre fin d'ici à 2030 à cette menace qui pèse sur la santé publique, il faudra agir de manière accélérée au cours des cinq prochaines années, qui représentent une occasion sans précédent ;

5. *Engage* les gouvernements, le système des Nations Unies, la société civile, les communautés locales, les familles, le secteur privé et d'autres partenaires à redoubler d'efforts sans plus attendre en vue d'atteindre les buts et les objectifs fixés dans la Déclaration politique de 2011 sur le VIH et le sida et à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement non atteints qui ont un rapport avec le VIH/sida, en particulier l'objectif 6, notamment en mettant en commun les meilleures pratiques et en renforçant les capacités des pays en développement ;

6. *Est conscient* que, pour que personne ne soit laissé pour compte, il faut diriger les mesures et les ressources allouées à la lutte contre le VIH/sida vers les

populations et les régions où l'expérience montre qu'elles auront le plus d'impact, conformément aux schémas épidémiologiques particuliers à chaque pays et région ;

7. *Souligne* que l'intégration des programmes de lutte contre le VIH/sida dans les systèmes sanitaires permet d'améliorer les résultats et contribue parallèlement au renforcement de ces systèmes et, à cet égard, encourage les échanges de bonnes pratiques, notamment au moyen d'études de cas de pays ;

8. *Réaffirme* sa résolution 2013/11, en particulier la valeur des enseignements tirés de l'action menée au niveau mondial afin de lutter contre le sida pour le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, notamment de ceux tirés de l'approche unique du Programme, et réaffirme également que le Programme offre aux organismes des Nations Unies un exemple utile à suivre, selon qu'il convient, reposant sur des situations et des priorités nationales pour renforcer la cohérence stratégique, la coordination, l'orientation axée sur les résultats, la gouvernance sans exclusive et l'impact au niveau des pays ;

9. *Attend avec intérêt* la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le VIH/sida, qui doit se tenir en 2016, et insiste sur l'occasion remarquable qu'elle représente d'accélérer encore la riposte et de progresser davantage vers la réalisation, à l'horizon 2030, de l'objectif ambitieux qu'est l'élimination de l'épidémie de VIH/sida, laquelle constitue une menace pour la santé publique ;

10. *Considère* qu'il importe de combler le déficit de moyens nécessaires à la lutte contre le sida, conformément au principe de responsabilité partagée et de solidarité mondiale, engage les pays à consacrer davantage de ressources aux mesures prises pour combattre le sida aux niveaux national et international et insiste sur la nécessité d'agir pour garantir à tous les niveaux le respect du principe de responsabilité aux niveaux des politiques, des programmes et des finances ;

11. *Prie* le Secrétaire général de lui transmettre, à sa session de fond de 2017, un rapport établi par le Directeur exécutif du Programme, en collaboration avec les coparrains et les autres organismes compétents des Nations Unies, sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'action concertée du système des Nations Unies face à l'épidémie de VIH/sida.

22<sup>e</sup> séance plénière  
8 avril 2015